

C. CWS 61

Le 26 janvier 2016

-08

Objet : Révision de la norme ST.3 de l'OMPI – XV

Madame,
Monsieur,

L'Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) a nommé, en octobre 2015, l'Institut des brevets de Visegrad (VPI) en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT. À la suite de la nomination susmentionnée, un code à deux lettres pour désigner le VPI dans la norme ST.3 de l'OMPI doit être créé.

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu des gouvernements de la Hongrie, de la Pologne, de la République tchèque, et de la Slovaquie, une lettre, que vous trouverez ci-joint, proposant un nouveau code à deux lettres "XV" pour désigner le VPI dans la norme ST.3 de l'OMPI. Le code "XV" proposé fait partie des codes prévus dans ladite norme pour utilisation à des fins propres et en tant que codes provisoires.

Compte tenu de cette proposition, le Bureau international a l'honneur d'informer votre office que les modifications ci-après doivent être apportées à l'annexe A de la norme ST.3 de l'OMPI :

/...

Inclusion de :

- Visegrad Patent Institute (VPI) (nom anglais)
- Institut des brevets de Visegrad (VPI) (nom français)
- Instituto de Patentes de Visegrado (VPI) (nom espagnol)

et de son code à deux lettres XV.

Pour votre information, la norme ST.3 de l'OMPI est disponible sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante :

version anglaise : <http://www.wipo.int/standards/en/pdf/03-03-01.pdf>

version française : <http://www.wipo.int/standards/fr/pdf/03-03-01.pdf>

version espagnole : <http://www.wipo.int/standards/es/pdf/03-03-01.pdf>

Conformément à la procédure de révision de la norme ST.3 de l'OMPI adoptée par l'ancien Groupe de travail sur les normes et la documentation du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT/SDWG) à sa onzième session tenue en octobre 2009 (voir le paragraphe 35 du document [SCIT/SDWG/11/14](#)), votre office, en sa qualité de membre du Comité des normes de l'OMPI (CWS), est prié de soumettre au Bureau international, par courrier électronique à l'adresse cws.mail@wipo.int, ses observations relatives à l'incorporation dans la norme ST.3 de l'OMPI du nouveau code à deux lettres proposé ci-dessus.

Si aucune communication n'est reçue à la date du 26 mars 2016 au plus tard, le Bureau international considérera que votre office ne voit pas d'objection auxdites propositions et modifiera la norme ST.3 de l'OMPI en conséquence.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Yo Takagi
Sous-directeur général

Pièce jointe : lettre

December 4, 2015

Mr. Francis Gurry
Director General
World Intellectual Property Organization
34, chemin des Colombettes
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Dear Mr. Director General,

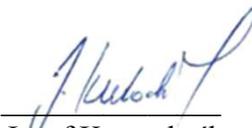
We have the pleasure to refer to the appointment of the Visegrad Patent Institute as an International Searching Authority and International Preliminary Examining Authority under the PCT by the Assembly of the PCT Union in October 2015.

For proper identification it is essential to assign a two letter code for the Visegrad Patent Institute. Therefore, we kindly request the revision of Standard ST 3. and to include the Visegrad Patent Institute in Annex A, Section 1 and 2. For the two-letter code we propose "XV".

Thank you, Mr. Director General, in advance for the measures taken in respect of this matter.

We look forward to continuing our cooperation with the World Intellectual Property Organization.

Yours sincerely,



Josef Kratochvíl
President
Industrial Property
Office of the Czech
Republic



Miklós Bendzsel
President
Hungarian
Intellectual Property
Office



Alicja Adamczak
President
Patent Office of the
Republic of Poland



L'uboš Knoth
President
Industrial Property
Office of the Slovak
Republic